

*Pouvoir d'emprunt*

**M. Fisher:** Très bien, monsieur le Président. Je veux féliciter les députés de l'autre côté d'avoir laissé tomber les scandales pour revenir à l'économie.

**M. Keeper:** Je me demande si le député de Western Arctic ne se rend pas compte que, pendant qu'il était au pouvoir, son parti a aboli les programmes de création directe d'emplois, comme l'a d'ailleurs reconnu dans une conférence de presse son collègue, le député de Rosedale (M. Crombie).

**M. le vice-président:** La parole est au député de Western Arctic, pour une très courte observation.

**M. Nickerson:** Il se peut en effet, monsieur le Président, que mon parti ait aboli ces programmes dans la circonscription de Winnipeg-St. James, chose que je conçois très bien d'ailleurs, mais il ne les a certainement pas éliminés dans la circonscription fédérale de Western Arctic.

**M. le vice-président:** Le temps prévu pour les questions et réponses est expiré. La parole est au député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae).

**M. Harquail:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président . . .

**M. le vice-président:** La période de questions et de réponses est terminée.

**M. Harquail:** C'est précisément à ce sujet que j'invoque le Règlement.

**M. le vice-président:** La parole est au député de Restigouche (M. Harquail).

**M. Harquail:** Merci beaucoup, monsieur le Président, car les députés du Nouveau parti démocratique . . .

**M. le vice-président:** Le député ne fait pas un rappel au Règlement mais s'engage plutôt dans un débat.

**M. Harquail:** Vous ne pouvez rendre de décision avant que j'aie formulé mon rappel au Règlement.

**M. le vice-président:** Si l'intervention du député s'inscrit dans le cadre du débat, il ne peut prétexter un rappel au Règlement. Si, par contre, son rappel est légitime, il peut l'exposer.

**M. Harquail:** Je serais ravi de le formuler. Merci, monsieur le Président, de votre courtoisie. J'invoque le Règlement pour souligner le fait que trois députés du Nouveau parti démocratique se sont succédé au micro. Nous n'avons pas . . .

**M. Deans:** Vous n'avez pas demandé à parler.

**M. le vice-président:** Cela ne donne pas matière à un rappel au Règlement. La parole est au député de Thunder Bay-Atikokan.

**M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan):** Monsieur le Président, c'est peut-être la quinzième ou seizième fois en dix ans que je participe à l'étude d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt. D'après cette mesure, les besoins en argent du gouvernement n'ont guère varié au cours de toutes ces années. En cherchant à obtenir 5 milliards de dollars pour l'année financière 1982-1983, et encore 14 milliards pour la prochaine, ce qui ne représentent qu'une partie des besoins prévus, nous n'avons pas changé notre façon de procéder depuis bon nombre d'années. Nous devons emprunter surtout pour transférer d'énormes montants d'argent aux Canadiens sous une forme ou une autre, ce qui permet à l'économie de continuer à tourner au moins à un certain rythme.

Nous devrions vraiment tâcher de comprendre ce que signifient les prévisions budgétaires du gouvernement. Du montant

total de 85 ou 86 milliards dont nous avons besoin, 72 p. 100 seront dépensés sous forme de paiements de transfert aux gouvernements provinciaux et municipaux et aux Canadiens. Le gouvernement en conservera 28 p. 100, en chiffres ronds, pour subvenir à ses besoins. Autrement dit, cette proportion du budget sera consacrée à ce que les économistes appellent parfois l'achat de biens et services. Elle englobe le budget de la Défense et de l'Administration. Je fais également entrer dans cette catégorie les paiements de transfert aux sociétés de la Couronne, car on peut dire à juste titre qu'elles font partie de l'Administration. La plus grosse partie du budget, cependant, soit 72 p. 100, se compose des paiements de transfert aux Canadiens effectués sous une forme ou une autre, soit par l'intermédiaire d'un autre palier de gouvernement soit directement.

Les fortes hausses de 17 ou 18 p. 100 observées cette année à ce chapitre s'appliquent donc aux paiements de transfert aux Canadiens et aux gouvernements provinciaux. Ces hausses sont essentiellement attribuables à la récession internationale. Elles ne découlent pas de l'inflation mais viennent de nos dépenses beaucoup plus considérables au titre de l'assurance-chômage, de l'assistance publique et ainsi de suite.

• (1420)

Personne dans cette Chambre n'oserait affirmer que le chômage n'est pas l'un des problèmes les plus graves de notre époque. Après le risque d'un holocauste nucléaire, c'est sans doute le problème le plus pressant pour les Canadiens.

Nous devons arriver à créer des emplois. Dans toutes les régions, l'incapacité de trouver du travail mène les Canadiens au bord du désespoir. A Thunder Bay, le chômage atteint 17 ou 18 p. 100 de la population et un grand nombre de familles sont dans une situation critique. Cela ne se résume pas pour ces personnes à être sans emploi pendant quelque temps et à toucher des prestations d'assurance-chômage; bien des gens qui ont épuisé leurs prestations ne peuvent plus faire leurs paiements hypothécaires et autres et c'est une véritable tragédie pour eux. Selon moi, le gouvernement doit dépenser encore davantage et accroître son déficit afin de régler le problème.

Examinons-le, ce déficit, qui fait l'objet du projet de loi portant pouvoir d'emprunt, et voyons si c'est un déficit à court terme. Autrement dit, demandons-nous s'il serait vite épongé au cas où surviendrait une période de croissance à l'abri des tensions, ou s'il demeurerait, à long terme, malgré une croissance avantageuse.

Un groupe de chercheurs de l'Université de Toronto, sous la direction des professeurs Bossons et Dungan, a effectué une étude approfondie de la question. J'ai reçu une ébauche de leur rapport en décembre et, en fin de semaine dernière, celui-ci faisait la une des pages financières du *Globe and Mail*. Selon cette étude, compte tenu du régime fiscal que nous avons instauré en 1978-1979, si la croissance avait progressé au rythme prévu pour 1979-1980, nous pourrions compter cette année sur un léger excédent. C'est une perspective très différente de celle des États-Unis où la commission budgétaire du Congrès est arrivée à la conclusion que le déficit américain, même s'il n'y avait pas de récession, atteindrait près de 90 milliards de dollars. Il s'élèverait à 60 milliards, d'après des experts de Wall Street. Il faut donc parler d'un déficit structurel à long terme.